

Délibération du bureau communautaire

N°01- BC20.11.2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 novembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 14 novembre, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 12 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, Serge Moëlo, Claude Viet, Jean-Yves Quantel, Pierre Le Teste, Michel Pourchasse, Marc Ropers, Jean-Luc Le Tarnec, Joseph Le Bouëdec (représenté par Stéphanie L'Hostis), Bernard Le Breton, Joël Marivain Vice-présidents ; Sylviane Le Ponner, Bruno Serval, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet membres ;

Etaient excusés : Marc Kerrien et Joseph Le Bouëdec Vice-présidents.

Etaient absents : Hervé Guillemain, Jean-Jacques Videlo et Stéphane Le Coz membres.

Syndicat Mixte de la Vallée du Blavet – Participation financière année 2018

Par délibération n°08CC26.09.17 Pontivy Communauté a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat Mixte de la Vallée du Blavet intégrant une extension de territoire, validés par un arrêté préfectoral du 07 novembre 2017.

La participation 2018 de Pontivy Communauté pour la compétence « Eau » s'élève à la somme de 133 990,03 €.

Le Syndicat mixte de la Vallée du Blavet émet annuellement deux titres de recettes propres à chaque collectivité adhérente. Pontivy Communauté a déjà versé 107 192,03 € correspondant à 80% du montant sa participation au fonctionnement du syndicat du Blavet, pour l'année 2018.

Le solde de la participation au fonctionnement s'élève à 26 798,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :

☛ de valider la participation financière de Pontivy Communauté pour l'année 2018 au fonctionnement du Syndicat Mixte de la Vallée du Blavet d'un montant de 133 990,03 € ;

☛ d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente
Christine LE STRAT

Ch. Le Strat
Pontivy
Communauté

Délibération du bureau communautaire
N°02- BC20.11.2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 novembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 14 novembre, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 12 membres.

Étaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, Serge Moëlo, Claude Viet, Jean-Yves Quentel, Pierre Le Teste, Michel Pourchasse, Marc Ropers, Jean-Luc Le Tarnec, Joseph Le Bouëdec (représenté par Stéphanie L'Hostis), Bernard Le Breton, Joël Marivain Vice-présidents ; Sylviane Le Ponner, Bruno Servel, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet membres ;

Étaient excusés : Marc Kerrien et Joseph Le Bouëdec Vice-présidents.

Étaient absents : Hervé Guillemin, Jean-Jacques Videlo et Stéphane Le Coz membres.

Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust – Participation financière année 2018

Par arrêté interpréfectoral en date du 16 septembre 2010 a été créé le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust auquel adhère Pontivy Communauté pour les communes de Croixanvec, Saint-Gonnery, Gueltas, Crédin, Bréhan, Pleugriffet, Radenac et Rohan.

La participation financière de Pontivy Communauté au budget 2018 de ce syndicat s'élève à 10 302,96 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :

- ☞ **de valider la participation de Pontivy Communauté pour l'année 2018 telle que définie ci-dessus ;**
- ☞ **de verser la somme de 10 302,96 € au syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust au titre de la participation 2018 ;**
- ☞ **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente
Christine LE STRAT

Ch. Le Strat
Pontivy
Communauté

Délibération du bureau communautaire

N°03- BC20.11.2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 novembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 14 novembre, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 12 membres.

Étaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, Serge Moëlo, Claude Viet, Jean-Yves Quentel,, Pierre Le Teste, Michel Pourchasse, Marc Ropers, , Jean-Luc Le Tarnec, Joseph Le Bouëdec (représenté par Stéphanie L'Hostis), Bernard Le Breton, Joël Marivain Vice-présidents ; Sylviane Le Ponner, Bruno Servel, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet membres ;

Étaient excusés : Marc Kerrien et Joseph Le Bouëdec Vice-présidents.

Étaient absents : Hervé Guillemain et Jean-Jacques Videlo membres.

Syndicat Mixte de Kerné Uhel – Participation financière année 2018

Les communes de Saint-Connec et de Mûr-de-Bretagne, étaient membres, d'une part de l'ex-communauté de communes de Guerlédan Mûr-de-Bretagne dissoutes au 31 décembre 2013, et d'autre part du Syndicat Mixte de Kerné Uhel (SMKU).

Du fait de leur adhésion au SMKU, ces communes étaient redevables de participations au titre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la partie costarmoricaine du Blavet ainsi que du programme Breizh bocage.

Au 1^{er} janvier 2014, les communes de Saint-Connec et de Mûr-de-Bretagne ont rejoint Pontivy Communauté. Pontivy Communauté est donc devenu redevable des participations au SMKU.

Au 1^{er} janvier 2017, la commune de Mûr-de-Bretagne a quitté Pontivy Communauté pour rejoindre Loudéac Communauté Bretagne Centre.

En tenant compte de ces différentes évolutions, le montant des participations est évalué à 10 905 €.

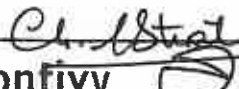
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :

☞ **de valider la participation financière de Pontivy Communauté pour l'année 2018 au fonctionnement du Syndicat Mixte de Kerné Uhel d'un montant de 10 905 € ;**

☞ **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**La Présidente
Christine LE STRAT**


**Pontivy
Communauté**

Délibération du bureau communautaire

N°04- BC20.11.2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 novembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 14 novembre, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 12 membres.

Étaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, Serge Moëlo, Claude Viet, Jean-Yves Quentel, Pierre Le Teste, Michel Pourchasse, Marc Ropers, , Jean-Luc Le Tarnec, Joseph Le Bouëdec (représenté par Stéphanie L'Hostis), Bernard Le Breton, Joël Marivain Vice-présidents ; Sylviane Le Ponner, Bruno Servel, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet membres ;

Étaient excusés : Marc Kerrien et Joseph Le Bouëdec Vice-présidents.

Étaient absents : Hervé Guillemain et Jean-Jacques Videlo membres.

Assainissement collectif

Adhésion à l'observatoire départemental de l'assainissement – Avenant n°2

Vu l'avis favorable de la commission Eau et Assainissement du 14 novembre 2018.

Par délibération en date du 21 octobre 2014, le bureau communautaire de Pontivy Communauté autorisait la signature de la convention d'adhésion à l'Observatoire Départemental de l'Assainissement du Morbihan. Cette adhésion est gratuite.

Les principes de la convention consistent à mettre à disposition du conseil départemental toutes les informations disponibles concernant l'assainissement collectif et de lui faire connaître les projets en cours ou envisagés. En contrepartie, le conseil départemental réalise des visites techniques des stations d'épuration, met à disposition des maîtres d'ouvrage des synthèses de données à l'échelle départementale et rédige chaque année un rapport.

Par avenant n°1, la durée de la convention a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2018.

L'avenant n°2 permet de prolonger d'une année supplémentaire la convention soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :

☛ d'autoriser la Présidente, ou son représentant à signer l'avenant n°2 de la convention d'adhésion à l'Observatoire Départemental de l'Assainissement du Morbihan.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**La Présidente
Christine LE STRAT**

Ch. Le Strat
**Pontivy
Communauté**

Délibération du bureau communautaire
N°05- BC20.11.2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 novembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 14 novembre, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 12 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, Serge Moëlo, Claude Viet, Jean-Yves Quentel,, Pierre Le Teste, Michel Pourchasse, Marc Ropers, , Jean-Luc Le Tarnec, Joseph Le Bouëdec (représenté par Stéphanie L'Hostis), Bernard Le Breton, Joël Marivain Vice-présidents ; Sylviane Le Ponner, Bruno Servel, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet membres ;

Etaient excusés : Marc Kerrien et Joseph Le Bouëdec Vice-présidents.

Etaient absents : Hervé Guillemin et Jean-Jacques Videlo membres.

Cession de terrain – Somodia – Parc d'activités de Lann Velin Sud à Saint-Thuriau

Vu la demande de la société Somodia représentée par François Picard d'acquérir un terrain sur le parc d'activités de Lann Velin Sud à Saint-Thuriau, dans le cadre de la construction d'une concession automobile à l'enseigne Citroën Ds store,

Vu le compromis de vente signé par le représentant de la société,

Vu la délibération communautaire n°04-BC18.09.12 fixant le prix de vente des terrains au sein du parc d'activités,

Vu l'estimation de France Domaine,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :

☞ de vendre à la société Somodia ou toute personne morale pouvant s'y substituer avec l'accord de Pontivy Communauté, un terrain à bâtir en la commune de Saint-Thuriau cadastré section ZY n°322-324 (n°provisoire) du parc d'activités de Lann Velin Sud pour une superficie de 16 227 m², au prix de 15 € HT/m² majoré d'une Tva sur marge s'élevant à 1.71 € le m² ;

☞ d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente
Christine LE STRAT

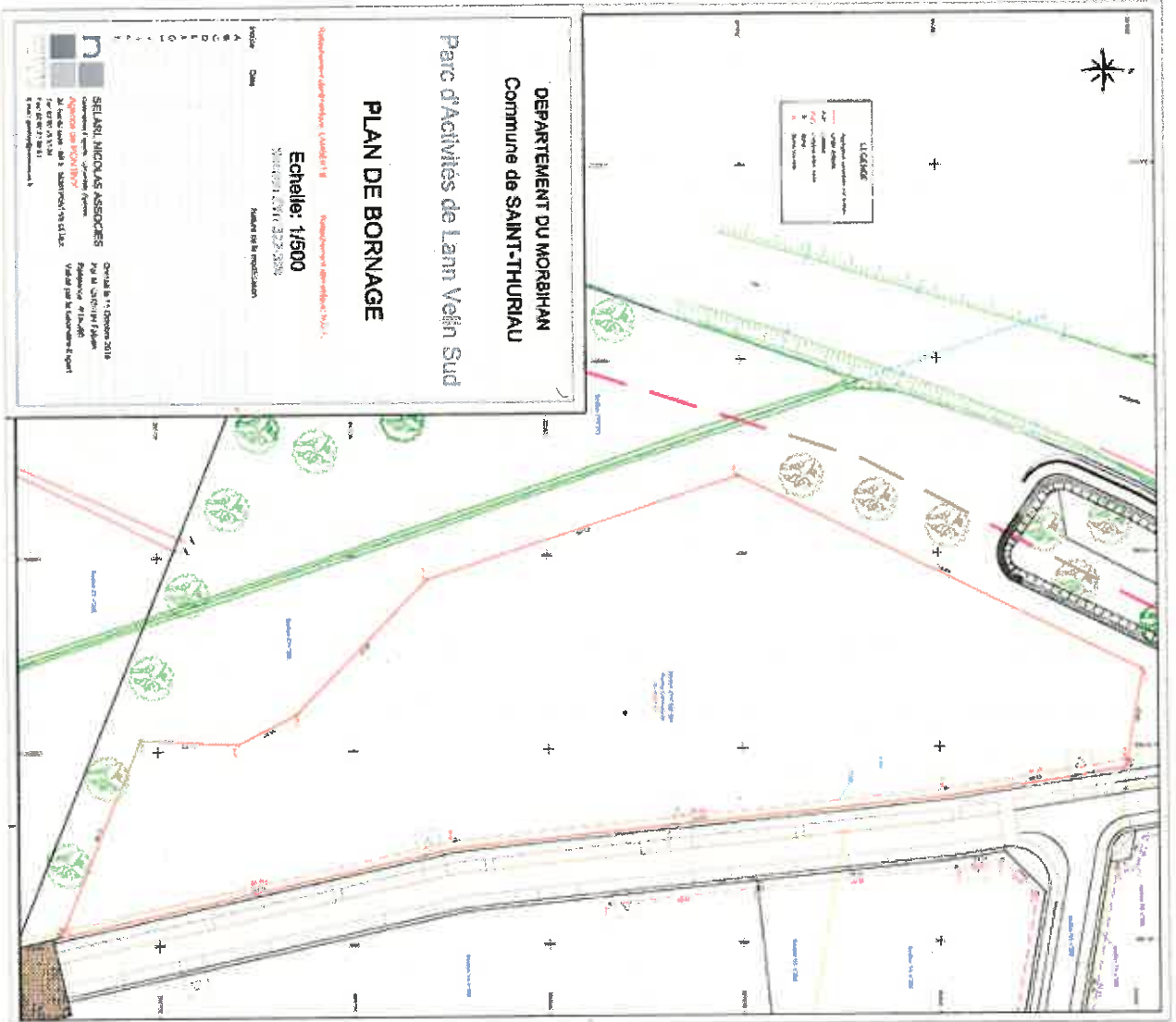

Pontivy
Communauté

Envoyé en préfecture le 28/11/2018

Reçu en préfecture le 28/11/2018

Affiché le

ID : 056-245614433-20181120-N05BC201118-DE



Commune de Saint-Thuriau

Délibération du bureau communautaire

N°06- BC20.11.2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 novembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 14 novembre, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 12 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, Serge Moëlo, Claude Viet, Jean-Yves Quentel,, Pierre Le Teste, Michel Pourchasse, Marc Ropers, , Jean-Luc Le Tarnec, Joseph Le Bouëdec (représenté par Stéphanie L'Hostis), Bernard Le Breton, Joël Marivain Vice-présidents ; Sylviane Le Ponner, Bruno Serval, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet membres ;

Etaient excusés : Marc Kerrien et Joseph Le Bouëdec Vice-présidents.

Etaient absents : Hervé Guillemin et Jean-Jacques Videlo membres.

Cession de terrain – Sci Guida – Parc d'activités du Gohélève sud à Noyal-Pontivy

Vu la demande de la Sci Guida pour le compte de la société Gbm spécialisée dans l'installation de machines et représentée par Guy Blachère d'acquérir un terrain sur le parc d'activités du Gohélève Sud à Noyal-Pontivy, dans le cadre de la construction d'un local d'activités d'environ 150 m²,

Vu le compromis de vente en cours de signature par le représentant de la société,

Vu la délibération communautaire n°04-BC18.09.12 fixant le prix de vente des terrains au sein du parc d'activités

Vu l'estimation de France Domaine,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :

☞ **de vendre à la Sci Guida, ou toute personne morale pouvant s'y substituer avec l'accord de Pontivy Communauté, un terrain à bâtir cadastré section ZR n°52 pa, situé sur le parc d'activités du Gohélève Sud en la commune de Noyal-Pontivy pour une superficie totale de 1 012 m², au prix de 20 € HT/m² majoré d'une Tva sur marge s'élevant à 2.20 € le m²;**

☞ **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**La Présidente
Christine LE STRAT**


**Pontivy
Communauté**

NOYAL-PONTIVY

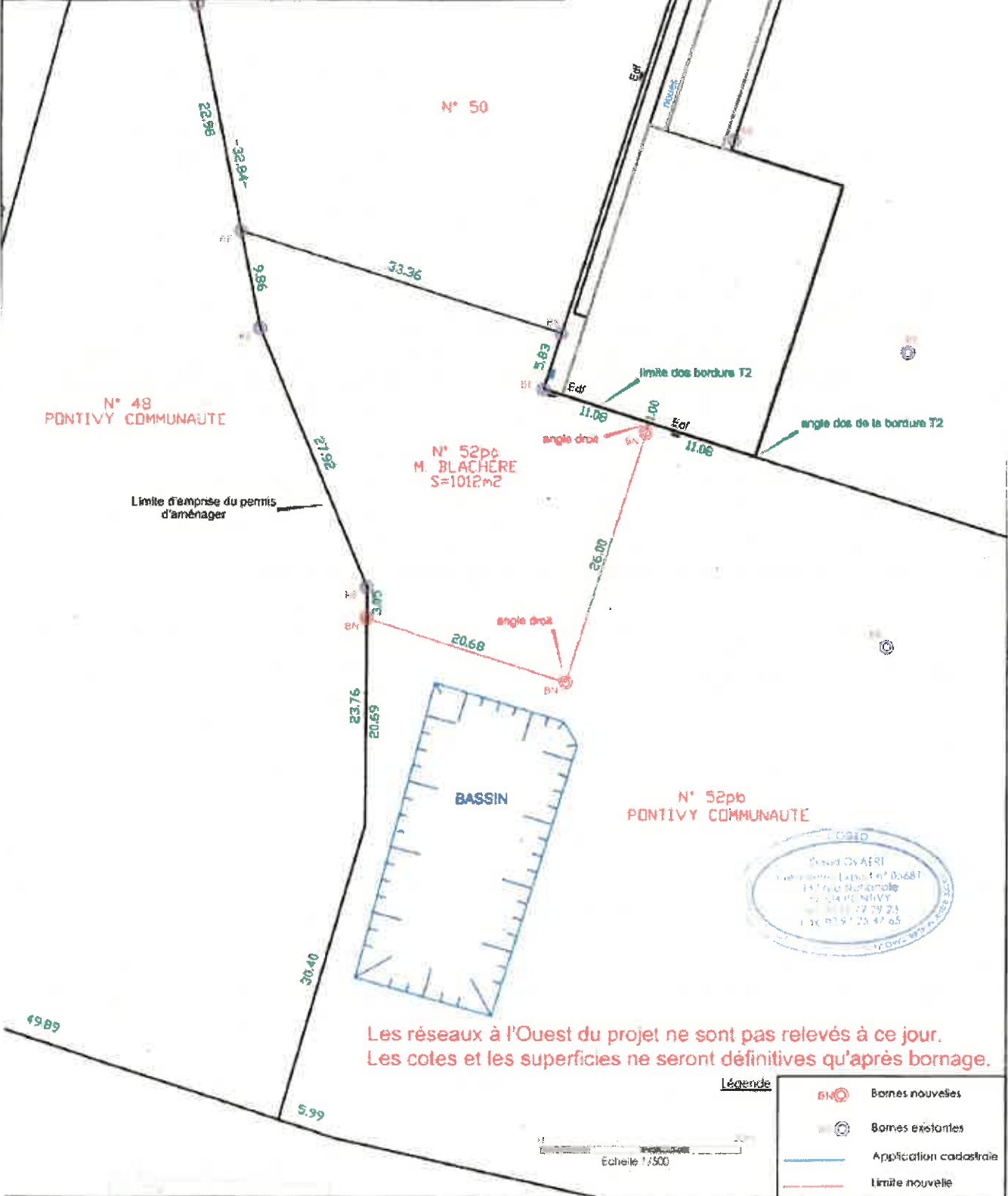
Propriété de PONTIVY COMMUNAUTE
 Vente à M. BLACHERE
 Avant-Projet de division

Section ZR n° 52pa
 S=1012m²

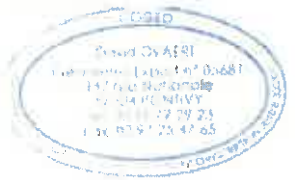


David DHAERT | Géomètre expert n° ordre 05661
 147 rue Nationale BP 50140 | 56304 PONTIVY Cedex
 Tel: 02 97 78 29 23 | Fax: 02 97 26 47 86
 email: bureau@geometre-cogeo.fr

Dossier N° P18-088 Le 22 MAI 2018 Echelle : 1/500



Les réseaux à l'Ouest du projet ne sont pas relevés à ce jour.
 Les cotes et les superficies ne seront définitives qu'après bornage.



Délibération du bureau communautaire
N°07- BC20.11.2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 novembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 14 novembre, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 12 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, Serge Moëlo, Claude Viet, Jean-Yves Quentel, Pierre Le Teste, Michel Pourchasse, Marc Ropers, Jean-Luc Le Tarnec, Joseph Le Bouëdec (représenté par Stéphanie L'Hostis), Bernard Le Breton, Joël Marivain Vice-présidents ; Sylviane Le Ponner, Bruno Servel, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet membres ;

Etaient excusés : Marc Kerrien et Joseph Le Bouëdec Vice-présidents.

Etaient absents : Hervé Guillemain et Jean-Jacques Videlo membres.

Coopérative Jeunesse Services
Versement d'une subvention complémentaire

Pontivy Communauté a apporté une contribution financière à la mise en place d'une Coopérative Jeunesse et de Services sur le territoire, durant l'été 2018.

Pour mémoire, une Coopérative Jeunesse Service (CJS) est un projet d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif, permettant à une quinzaine de jeunes entre 16 et 18 ans, accompagnés par deux animateurs(trices), de créer et gérer le temps d'un été leur propre entreprise et proposer leurs services au territoire.

La CJS a connu un vif succès et apporté des retombées positives pour les jeunes et plus généralement pour le territoire.

Néanmoins, le bilan financier de l'opération qui constitue une première dans le Morbihan est déséquilibré, avec un résultat négatif de 4 480 €. Dans ce cadre, le Comité local sollicite auprès de Pontivy Communauté la participation exceptionnelle au déficit à hauteur de 2 980 € ; le solde étant supporté par la Coopérative d'Activités et d'Emplois Filéo qui a porté juridiquement la Cjs.


Le Comité Local réuni le 12 octobre dernier a souhaité relancer la Cjs pour 2019 et sollicitera de nouveaux partenaires (Leader) afin de diminuer le montant de la subvention sollicitée auprès de Pontivy Communauté (14 500 euros en 2018).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :

- ☞ **de verser à la Coopérative d'Activités et d'Emplois Filéo une subvention exceptionnelle de 2 980 € afin de combler le déficit de la Coopérative Jeunesse Service 2018 ;**
- ☞ **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente
Christine LE STRAT


Pontivy
Communauté

Délibération du bureau communautaire
N°08- BC20.11.2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 novembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 14 novembre, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 12 membres.

Étaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, Serge Moëlo, Claude Viet, Jean-Yves Quentel, Pierre Le Teste, Michel Pourchasse, Marc Ropers, Jean-Luc Le Tarnec, Joseph Le Bouëdec (représenté par Stéphanie L'Hostis), Bernard Le Breton, Joël Marivain Vice-présidents ; Sylviane Le Ponner, Bruno Servel, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet membres ;

Étaient excusés : Marc Kerrien et Joseph Le Bouëdec Vice-présidents.

Étaient absents : Hervé Guillemin et Jean-Jacques Videlo membres.

Conservatoire de musique et de danse
Projet de création d'une classe à horaires aménagés danse (CHAD)
Collège Charles Langlais

Les classes à horaires aménagés danse (CHAD) offrent à des élèves motivés la possibilité de recevoir une formation dans le domaine de la danse dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Ces classes sont constituées autour d'un projet pédagogique équilibré, d'activités coordonnées et d'un partenariat formalisé par une convention.

Les partenariats positivement menés jusqu'ici avec le collège Charles Langlais encouragent en effet à créer des actions pédagogiques fortes dans un contexte social parfois défavorisé de certains élèves. La volonté d'inscrire la culture dans le cursus des élèves peut donc permettre de réduire les freins à cet accès et contribuer à la mixité sociale. Véritable pont entre les actions artistiques du conservatoire et les programmes éducatifs du collège, l'ouverture de cette classe à horaires aménagés danse est une réelle opportunité de développer cette forme d'enseignement qui n'existe pas encore sur notre territoire, à l'instar des conservatoire de Vannes et Lorient.

La mise en place de ce dispositif a pour conséquence financière de créer, à terme, 13 heures d'enseignement en danse au conservatoire, soit un budget de près de 19 000 €.

Les modalités relatives à la création de cette CHAD sont précisées en annexe de cette délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :

- ☞ **de valider le principe de la mise en place d'une classe à horaires aménagés danse (CHAD) au collège Charles Langlais de Pontivy ;**
- ☞ **de valider et d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre le conservatoire de musique et de danse de Pontivy Communauté, le collège Charles Langlais de Pontivy et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne ;**
- ☞ **de solliciter une subvention auprès du Département du Morbihan ;**
- ☞ **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente
Christine LE STRAT

Ch. Strat
Pontivy
Communauté

COMMISSION EQUIPEMENTS DU 15/11/2018

PROJET DE CREATION D'UNE CLASSE A HORAIRES AMENAGES DANSE (CHAD) – COLLEGE CHARLES LANGLAIS DE PONTIVY

I- HISTORIQUE ET MOTIVATION DU PROJET

Un parcours artistique musique et danse a vu le jour en septembre 2017 au collège Charles Langlais. Il s'adresse aux élèves du collège et se déroule sur le temps de la pause méridienne.

2 ateliers d'1 heure, encadrés par 2 professeurs du conservatoire y sont proposés, batucada et danse.

Au vu de la nouvelle demande du collège, l'atelier danse serait supprimé et remplacé par le dispositif CHAD. Définir quel sera l'avenir de l'atelier batucada.

Actuellement il n'y a pas de CHAD en centre Morbihan (Sarzeau et Lorient)

II- MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

Le collège est porteur du projet et, à ce titre, dépose auprès du rectorat une demande d'ouverture de CHAD (accord de principe à ce jour).

Il doit être en partenariat avec un établissement d'enseignement artistique (conservatoire de Pontivy Communauté) et un lieu de diffusion (Palais des Congrès).

Le collège écrit son projet et dépose ses intentions de partenariat (présenté en octobre).

Ceux-ci sont transmis à la DRAC pour accord (en cours).

Deux réunions techniques se sont déroulées en septembre et octobre, réunissant la DRAC, le Département, le Rectorat, l'Inspection Académique, Pontivy Communauté, la ville de Pontivy, le conservatoire et ses professeurs, le collège et ses professeurs.

La période d'ouverture souhaitée est la rentrée scolaire 2019-2020.

Le collège prendra à sa charge les déplacements au conservatoire.

III- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les classes à horaires aménagés danse offrent à des élèves motivés la possibilité de recevoir, en complément de l'enseignement général, une formation dans le domaine de la danse dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

Ces classes sont constituées autour :

- ***D'un projet pédagogique équilibré, concerté et co-construit ;***

- **D'activités coordonnées** de manière à instituer un équilibre adapté au rythme biologique de l'élève, tout en facilitant l'organisation de son travail scolaire ;
- **D'un partenariat formalisé par une convention** signée par le chef d'établissement et par le représentant de la collectivité. Le projet pédagogique concerté est porté en annexe de la convention.

IV- **ORGANISATION PÉDAGOGIQUE**

a) Implantation des classes à horaires aménagés

L'ouverture de ces classes s'effectue dans le cadre de la carte scolaire arrêtée par le recteur.

Le projet de classe à horaires aménagés danse prend appui sur une équipe motivée et volontaire associant plusieurs professeurs, notamment de disciplines artistiques, d'éducation physique et sportive, d'histoire et de Sciences de la vie et de la Terre.

b) Contenus

- Des pratiques de danse (2 esthétiques)
- Une connaissance approfondie du corps
- Une formation musicale adaptée
- Un développement de la culture chorégraphique et de l'histoire de la danse

c) Horaires

Les horaires d'enseignement de la danse vont de 5h30 en 6è à 7h maximum en 3è.

V- **PROPOSITION DE REPARTITION HORAIRE**

	Collège		Conservatoire	
Danse	Création chorégraphique	1 heure	Contemporain et classique	3 heures
Connaissance du corps	Professeur SVT	0,5 heure		
Formation musicale adaptée	Professeur de musique	0,5 heure		
Culture chorégraphique Histoire de la danse	Professeur d'histoire	0,5 heure	Professeurs de danse	
Total		2,5 heures		3 heures

VI- **PROJECTION SUR L'INTEGRALITE DU CURSUS COLLEGE**

	Au collège	Au conservatoire	Total temps de cours	Coordination
6è	2h30	3h00	5h30	0,5h
5è	2h30	3h00	5h30	0,75h
4è	3h00	3h00	6h	1h
3è	3h00	3h00	6h	1h
Total à terme	11 heures	12 heures	23 heures	1 heure

VII- COUT ANNUEL PONTIVY COMMUNAUTE

Année scolaire	Nombre d'heures	Coût
2019-2020	3,5h	4 900 €
2020-2021	6,75h	9 400 €
2021-2022	10h	13 900 €
2022-2023	13h	18 000 €

Budget : compte tenu de la position de la commission du 21 février 2018, un effort de la création de cette section devra se faire à moyens constants dans la mesure du possible. Une réflexion de réorganisation des enseignements est en cours.

Précision : les dispositifs des Classes à Horaires Aménagés sont gratuits pour les élèves.

**Délibération du bureau communautaire
N°09- BC20.11.2018**

L'an deux mille dix-huit, le 20 novembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 14 novembre, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 12 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, Serge Moëlo, Claude Viet, Jean-Yves Quentel, Pierre Le Teste, Michel Pourchasse, Marc Ropers, Jean-Luc Le Tarnec, Joseph Le Bouëdec (représenté par Stéphanie L'Hostis), Bernard Le Breton, Joël Marivain Vice-présidents ; Sylviane Le Ponner, Bruno Serval, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet membres ;

Etaient excusés : Marc Kerrien et Joseph Le Bouëdec Vice-présidents.

Etaient absents : Hervé Guillemin et Jean-Jacques Videlo membres.

Désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD)

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement Général de Protection des Données, RGPD, rend obligatoire la désignation d'un Délégué à la Protection des Données, DPD, pour tous les organismes et autorités publics.

Le Centre de Gestion (CDG) du Morbihan propose aux collectivités une nouvelle mission d'accompagnement à la mise en conformité des données personnelles.

Les missions du DPD seront :

- de sensibiliser les élus et les agents à une culture « Informatique et Libertés » sur la protection des données personnelles;
- de conseiller et d'informer les responsables ainsi que les agents sur les questions réglementaires ;
- de réaliser un inventaire des traitements de données à caractère personnel et d'aider à la tenue d'un registre de traitements ;
- d'analyser les points de non-conformité ;
- de dispenser des conseils lors de la réalisation d'analyse d'impact sur la vie privée ;
- d'être le point de contact avec l'autorité de contrôle.


Les conditions financières d'intervention du CDG sont de 89€ par heure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention), le bureau communautaire décide :

- ☞ de désigner le Centre de Gestion du Morbihan comme Délégué à la Protection des Données auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ;
- ☞ d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer avec le Centre de Gestion du Morbihan la convention d'accompagnement.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente
Christine LE STRAT


Pontivy
Communauté

Délibération du bureau communautaire

N°10- BC20.11.2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 novembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 14 novembre, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 12 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, Serge Moëlo, Claude Viet, Jean-Yves Quentel, Pierre Le Teste, Michel Pourchasse, Marc Ropers, Jean-Luc Le Tarnec, Joseph Le Bouëdec (représenté par Stéphanie L'Hostis), Bernard Le Breton, Joël Marivain Vice-présidents ; Sylviane Le Ponner, Bruno Serval, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet membres ;

Etaient excusés : Marc Kerrien et Joseph Le Bouëdec Vice-présidents.

Etaient absents : Hervé Guillemin et Jean-Jacques Videlo membres.

Colonnes enterrées – Demandes de subventions et autorisations administratives

Vu la délibération n°39-BC17.04.18 du bureau communautaire de Pontivy Communauté en date du 17 avril 2018 répondant favorablement à la demande de Pontivy pour le déploiement de colonnes enterrées sur l'hypercentre de Pontivy et précisant les modalités de participation des communes.

Le projet de déploiement de colonnes est en cours de concrétisation sur l'hypercentre de Pontivy avec l'implantation sur 12 sites de 4 colonnes enterrées permettant la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers, du verre et des journaux – revues – magazines.

La localisation et l'implantation précise des colonnes ont été identifiées en concertation avec la Ville de Pontivy. Les sites se situent en secteur AVAP - aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine - ce qui nécessite la réalisation d'une déclaration préalable de travaux.

En plus de la participation financière de la commune pour ce projet, Pontivy Communauté a sollicité auprès de différents partenaires des demandes de subvention permettant d'établir le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	MONTANT (HT)	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux	168 000 €	Etat	110 000 €	20.37 %
Matériel	372 000 €	Ville de Pontivy	60 000 €	11.11 %
		Pontivy Communauté (Autofinancement)	370 000 €	68.52 %
Total	540 000 €	Total	540 000 €	100 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :

- ☞ **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'obtention des autorisations administratives et d'urbanisme pour le déploiement des colonnes enterrées ;**
- ☞ **de solliciter les subventions auprès de l'Etat et des financeurs potentiels ;**
- ☞ **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce projet.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**La Présidente
Christine LE STRAT**

